

L'an deux mil vingt-deux, le 13 avril à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni dans les locaux de Grand Lac, salle du conseil, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	16.

Date de 1ère convocation : 07 avril 2022

Date d'affichage :

<u>Présents</u> :	<i>Titulaires</i> : BALTHAZARD Pierre-Louis, BERTHOMIER Christian, DUMAZ Régis, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FERRARI Sandra, GIMENEZ André, GOGNY Christian, GRELLIER Jean-Marc, HUYNH Antoine, PETIT GUILLAUME Sophie, POILLEUX Nicolas, REVOL Karine, SALOMON Marie-Thérèse, TICHKIEWITCH Serge, VIAL Jean-Marc. <i>Suppléants (votant)</i> : EXERTIER Bruno.
<u>Excusés</u> :	BASTIEN Patrick (pouvoir à A. HUYNH), DUMAZ Gérard (pouvoir à C. GOGNY), GALENE Pierre-Damien (pouvoir à S. TICHKIEWITCH), GINOLLIN Pascal (pouvoir à S. TICHKIEWITCH), POMMAT Dominique (pouvoir à S. FERRARI), VANIN Gaëtan (pouvoir à R. DUMAZ), FABRE Maryse, HAERINCK Sabrina, TRAHAND Cécile.
<u>Absents</u> :	BRUN Pierre, CAMUS Gilles, GENNARO Alexandre, GONTHIER Gérard, LEOUTRE Jean-Marc, MANZATO Jean-Marie, MONTORO Marie-Pierre, MORAND Marc, TURNAR Alexandra, VAIRYO Nicolas.

### REGIE SGR - CLE DE REPARTITION DES CHARGES COMMUNES (compétences obligatoires)

La présidente rappelle les différentes étapes approuvées par le Syndicat mixte, à savoir :

- délibération n° 01 du 27-10-2010 : approbation du mode de gestion SGR ;
- délibération n° 02 du 27-10-2010 : création d'une régie dotée de la seule autonomie financière avec la qualité de service public industriel et commercial ;

Elle souligne que dans le cadre de la gestion globale et financière des budgets nordique-SGR & alpin-SGR, certaines dépenses font l'objet d'une répartition dite « dépenses de charges communes ». Il s'agit notamment de dépenses imputables à l'ensemble du domaine (cf. annexe).

La clé de répartition de ces charges sera calculée au prorata du chiffre d'affaires moyen de chacune des activités (nordique-SGR / alpin-SGR) de l'année N-1. Cette clé est modifiée chaque année.

Pour l'année 2022, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, la clé de répartition est la suivante :

- **60.96** % nordique-SGR (contre 60.81 % en 2021)
- **39.04** % alpin-SGR (contre 39.19 % en 2021)

Le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

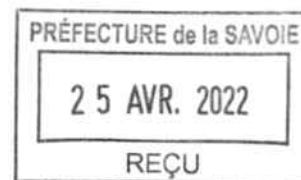
→ **ADOpte** le rapport ci-dessus.

→ **APPROUVE** le mode de calcul et le taux de la clé de répartition des charges communes pour 2022.

Fait à La Féclaz, le 13 avril 2022



LA PRESIDENTE,  
Sandra FERRARI



Certifié exécutoire  
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :	22
☞ Pour :	22
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

## LISTE DES CHARGES COMMUNES (non imputable)

### Charges communes diverses

- affranchissements
- fournitures administratives
- maintenance des divers logiciels
- documentations - impressions
- vêtements de travail (du personnel administratif et d'entretien)
- produits d'entretien divers
- entretien véhicules roulants / tondeuses / tracteurs ...
- locations ou forfaits (copieur, fax, machine à affranchir, photocopie, TPE ...)
- contrôles techniques ou électriques
- transports de fonds
- lignes téléphoniques ou internet, TPV-TPE (sauf flotte portables)
- matériels divers
- matériaux divers
- outillages divers
- repas ou réceptions
- support Open Pass
- mobilier de bureau
- matériel informatique
- frais bancaires
- contrats d'assurances
- appartement, véhicule du directeur de la Régie SGR
- déneigement, transport de neige
- ...

### Répartition à 50-50

- Salaires et charges (du personnel administratif, technique ...).

### Carburants / eau / électricité / flotte portables

- Consommation réelle par véhicule ou engins d'exploitation, bâtiments, etc ...

Liste non exhaustive (pourra être complétée).

